

Impact humanitaire de l'augmentation des expulsions depuis la République dominicaine

APERÇU

Le 2 octobre 2024, le gouvernement de la République dominicaine a annoncé qu'il commencerait à expulser jusqu'à 10 000 migrants haïtiens vers Haïti par semaine (Groupe de protection 09/10/2024 ; AP 08/10/2024). Au 18 novembre, l'OIM avait recensé près de 40 000 expulsions, dont environ 27 000 pour le seul mois d'octobre. Il s'agit du nombre mensuel de retours le plus élevé depuis fin 2022, lorsque la République dominicaine a commencé à augmenter ses expulsions de migrants haïtiens. Toutes les expulsions ont été enregistrées aux quatre postes frontières terrestres officiels, avec environ 50 % (près de 20 000) à Belladère, département du Centre ; 30 % (12 500) à Ouanaminthe, département du Nord-Est ; 12 % (4 700) à Anse-à-Pitres, département du Sud-Est ; et 8 % (3 000) à Malpasse, département de l'Ouest (OIM consulté le 05/11/2024).

Les personnes expulsées et rapatriées, y compris les femmes enceintes et les enfants non accompagnés et séparés, arrivent généralement avec des besoins humanitaires préexistants importants. Beaucoup sont expulsés sans leurs biens et subissent diverses menaces de protection, notamment le harcèlement, la violence, l'extorsion et le refus d'accès aux services de base pendant leur séjour en République dominicaine et pendant le processus d'expulsion (Groupe de protection 09/10/2024 ; AI 28/08/2024 et 02/04/2024 ; EIC 13/11/2024 ; EIC 19/11/2024).

L'aide humanitaire, la santé, la protection et d'autres services de base sont limités ou indisponibles aux postes frontières, laissant de nombreux besoins non satisfaits. Les besoins prioritaires des personnes expulsées et rapatriées à leur arrivée comprennent un abri d'urgence, des soins de santé, de la nourriture, de l'eau, une assistance pour l'identification et les services d'orientation, ainsi que le transport (EIC 15/11/2024 ; EIC 19/11/2024).

Les personnes expulsées et rapatriées connaissent également des besoins importants après avoir quitté la frontière, car beaucoup d'entre elles manquent de moyen de transport sûr et de destination sûre en Haïti. La plupart des personnes expulsées et rapatriées quittent la frontière après plusieurs jours, en faisant de l'autostop, avec de l'argent liquide ou en bénéficiant d'un transport assuré par des intervenants humanitaires pour se rendre dans leurs communautés d'origine ou dans d'autres communautés d'accueil. Bien que les informations sur leurs destinations soient limitées, le suivi des intervenants et les données des retours antérieurs indiquent que la plupart d'entre eux ont probablement l'intention de se rendre dans

les départements limitrophes de la République dominicaine (Centre, Nord-Est, Ouest et Sud-Est) et dans le département de l'Artibonite. D'autres tentent de retourner immédiatement en République dominicaine, souvent par l'intermédiaire de passeurs (EIC 11/11/2024 a ; EIC 15/11/2024 ; EIC 08/11/2024 ; OIM 13/05/2024).

Il n'existe pas de suivi systématique des besoins des rapatriés et des expulsés à leur arrivée dans leur communauté d'origine et dans d'autres destinations, ce qui laisse d'importantes lacunes en matière d'information. Donnée la crise humanitaire préexistante en Haïti, aggravée par l'escalade de la violence des gangs depuis mars 2024, ces besoins vont probablement augmenter, comme ceux des communautés d'accueil, qui disposent de ressources et de capacités minimales pour soutenir les arrivants.

À PROPOS DE CE RAPPORT

But

Ce rapport vise à combler les lacunes d'information sur les besoins humanitaires des migrants haïtiens récemment expulsés de la République dominicaine vers Haïti, notamment depuis début octobre 2024. Il souligne les risques et les besoins accrus auxquels sont confrontés les déportés, les rapatriés et les communautés d'accueil, compte tenu de la crise humanitaire de longue date en Haïti et de l'escalade de la violence des gangs en 2024. À l'inverse, le rapport vise également à aborder l'impact potentiel de l'augmentation des expulsions sur la gravité de cette crise.

Méthodologie et structure

Ce rapport est fondé sur un examen des données secondaires de sources accessibles au public, combiné à des entretiens avec des informateurs clés auprès de plus d'une douzaine d'intervenants humanitaires travaillant à la surveillance des expulsions et au soutien des personnes expulsées et rapatriées.

La structure du rapport suit approximativement le processus de déportation. Il examine brièvement les menaces de protection et les autres besoins humanitaires auxquels sont

confrontés les migrants haïtiens lorsqu'ils sont arrêtés et détenus en République dominicaine, dans le but de comprendre leurs besoins à leur arrivée en Haïti. L'étude examine ensuite les besoins des personnes expulsées et rapatriées à leur arrivée aux postes frontières et après leur départ vers leur communauté d'origine ou vers d'autres destinations.

Pour obtenir des informations sur les besoins des communautés de destination en Haïti, l'analyse s'appuie sur les résultats de l'évaluation des besoins multisectoriels (MSNA) de la REACH en 2024, réalisée de juin à juillet. L'évaluation MSNA a enquêté près de 2 700 ménages dans les dix départements d'Haïti, ainsi qu'environ 700 ménages dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) et environ 800 ménages de personnes déplacées et de communautés d'accueil dans le département du Sud (REACH 07/2024). L'analyse s'appuie également sur une enquête de l'OIM menée auprès d'environ 7 400 rapatriés et expulsés arrivés de la République dominicaine tout au long de l'année 2023, collectée dans le cadre du suivi des flux de l'OIM aux postes frontières officiels et non officiels (OIM 13/05/2024).

Limites

La présence humanitaire minimale à la frontière et le manque de clarté sur les destinations des personnes expulsées et rapatriées après avoir quitté la frontière limitent les informations sur leurs besoins actuels. Lorsque les informations sur les besoins des personnes récemment expulsées et rapatriées (octobre-novembre) ne sont pas disponibles, cette analyse s'appuie sur les informations relatives aux expulsions antérieures de la République dominicaine depuis 2022.

Les estimations du nombre de rapatriés et de déportés qui ont quitté la République dominicaine depuis le début du mois d'octobre varient, les autorités dominicains faisant état de près de 61 000 personnes pour ce seul mois (AI Momento 05/11/2024). Cette analyse utilise les chiffres de l'OIM collectés à la frontière en Haïti, où le suivi est plus systématique que du côté dominicain.

Terminologie

La plupart des sources secondaires examinées pour ce rapport font référence aux migrants haïtiens sans tenir compte de leur statut juridique, utilisant le terme comme un terme fourre-tout pour inclure les migrants économiques en situation régulière ou irrégulière, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Lorsque des informations supplémentaires sur leur statut juridique ne sont pas disponibles, cette analyse utilise également le terme plus général de « migrants » pour décrire tous les Haïtiens vivant en République dominicaine.

Le gouvernement de la République dominicaine et les médias utilisent différents termes pour catégoriser les retours, notamment « déportation », « rapatriement » et « retour volontaire », en fonction du statut d'une personne dans le pays et du processus entourant son retour (DLA 03/11/2024 ; BBC 09/10/2024 ; Diario Libre 20/10/2024). Les sources utilisent souvent ces termes de manière incohérente et ils ne correspondent pas toujours à la réalité de l'expérience d'une personne. Par exemple, de nombreux Haïtiens classés comme « déportés » ne suivent pas de processus officiel d'expulsion, et les retours décrits comme « volontaires » sont souvent motivés par la peur ou l'expérience de la violence.

En revanche, l'OIM classe les mouvements de retour le long de la frontière selon deux catégories : les retours spontanés (migration) – lorsque des individus ou des groupes décident de migrer et l'entreprennent sans aucune aide extérieure – et les expulsions. L'OIM sépare en outre cette dernière catégorie en expulsions officielles – lorsque les rapatriés et les autorités haïtiennes sont officiellement informés de l'heure et du lieu de l'expulsion, qui a lieu aux points de passage officiels des frontières pendant les heures d'ouverture – et d'autres expulsions, qui ne suivent pas le processus ci-dessus (OIM consulté le 11/11/2024).

Étant donné le manque de clarté entourant le processus administratif impliqué dans le retour massif des Haïtiens de la République dominicaine depuis octobre, ce rapport utilise la catégorie plus large de « déportation » de l'OIM pour décrire tous les mouvements pertinents à travers la frontière. Il décrit les Haïtiens renvoyés en tant que déportés et rapatriés pour saisir à la fois les déportations officielles et les autres déportations qui ne suivent pas un processus formel.

Carte 1. Points de passage officiels et non officiels entre Haïti et la République dominicaine, avril 2021



Source: OIM (21/05/2021)

TABLE OF CONTENTS

Aperçu	1
À propos de ce rapport	1
Portée et échelle prévues	4
Arrière-plan: migrants haïtiens et politique d'expulsion en République dominicaine	4
Impacts de la crise : pendant le processus d'expulsion en République dominicaine	5
Impacts de la crise : à l'arrivée aux postes frontières en Haïti.....	5
Impacts de la crise : après avoir quitté la frontière	7
Facteurs aggravant les besoins humanitaires en Haïti.....	9
Réponse et contraintes d'accès aux frontières et à l'intérieur d'Haïti.....	10



PORTÉE ET ÉCHELLE PRÉVUES

Début novembre, les autorités haïtiennes ont signalé que les expulsions avaient diminué. Le ministre de l'Intérieur et de la Police de la République dominicaine a nié cette affirmation et a annoncé que l'expulsion de 10 000 Haïtiens par semaine se poursuivrait pendant une période indéterminée (AI Momento 05/11/2024 ; Listin Diario 05/11/2024). Les données de l'OIM indiquaient un taux d'expulsion plus faible en novembre qu'en octobre (OIM consulté le 01/12/2024). Bien que les taux d'expulsion continuent probablement de fluctuer, les autorités dominicaines devraient continuer d'expulser les migrants haïtiens à un rythme élevé, comme c'est le cas depuis fin 2022.

Les expulsions aggraveront les besoins déjà élevés en Haïti, faisant peser une charge supplémentaire sur le système éducatif, les établissements de santé et d'autres services de base déjà débordés (El País 10/10/2024).

Compte tenu de l'escalade de la crise humanitaire en Haïti, Les Haïtiens – y compris ceux qui ont déjà été expulsés – continueront probablement à entrer en République dominicaine à des taux élevés à la recherche de sécurité, de moyens de subsistance ou (dans le cas des rapatriés et des déportés antérieurs) de la récupération des biens qu'ils n'ont pas pu apporter lors de leur expulsion (EIC 19/11/2024). Une politique de suspension des visas pour les Haïtiens en République dominicaine depuis octobre 2023 laissera ces nouveaux arrivants dans une situation irrégulière et vulnérables à l'expulsion (AI 28/08/2024 ; Diario Libre 30/09/2024).

Les expulsions depuis la République dominicaine pourraient également conduire les Haïtiens à migrer ailleurs en Amérique latine, alimentant ainsi une crise migratoire régionale et diminuant encore davantage leurs ressources et leurs capacités d'adaptation (BBC 09/10/2024 ; EIC 08/11/2024).

ARRIÈRE-PLAN: MIGRANTS HAÏTIENS ET POLITIQUE D'EXPULSION EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Bien qu'il n'existe pas de chiffre officiel sur le nombre d'Haïtiens vivant en République dominicaine, les estimations varient entre 500 000 et 1 000 000. L'OIM estime que près de 500 000 Haïtiens en République dominicaine ont un statut irrégulier (OIM consulté le 11/11/2024 ; MPI 05/07/2023 ; DW 11/10/2024). Une réforme constitutionnelle de 2010 refusant la citoyenneté de naissance aux enfants nés de parents en situation irrégulière a rendu jusqu'à 245 000 Haïtiens en République dominicaine apatrides. Une décision de la Cour constitutionnelle de 2013 a appliqué rétroactivement cette réforme aux personnes nées à partir de 1929 (RFK Droits de l'Homme 19/09/2024 ; Childers 31/05/2023 ; CMS 23/10/2023). Une loi de 2014 permettant aux Haïtiens dont la naissance a été enregistrée en République dominicaine d'être reconnus comme ressortissants et obligeant les autres à se déclarer comme étrangers avant d'être reconnus, a rencontré d'importants problèmes de mise en œuvre et a laissé de nombreux Haïtiens non reconnus (AI 19/11/2015 ; CIDH 31/12/2015 ; RFK Droits de l'Homme 19/09/2024).

Les Haïtiens en République dominicaine, qu'ils aient un statut migratoire régulier ou irrégulier, sont régulièrement confrontés au racisme, au harcèlement et à la violence. Les Haïtiens en situation irrégulière ne peuvent pas non plus accéder à l'assistance sociale, aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services publics et sont particulièrement vulnérables aux arrestations massives et aux expulsions. Des rapports font état d'expulsions depuis 2022 visant des Haïtiens en situation régulière et même des non-Haïtiens d'autres pays des Caraïbes ou d'Afrique, motivées par le racisme antinoir et le profilage (RFK Droits de l'Homme 19/09/2024 ; Childers 31/05/2023 ; EIC 08/11/2024 ; Africanews 14/05/2024).

Depuis son entrée en fonction en 2020, l'actuel Premier ministre de la République dominicaine, Luis Abinader, a préconisé et adopté des politiques migratoires plus strictes, notamment la militarisation de la frontière de la République dominicaine avec Haïti et le lancement de la construction d'un mur sur 164 km des 391 km de frontière (DW 11/10/2024 ; France 24 02/10/2024). Abinader a également supervisé une augmentation significative des expulsions de migrants haïtiens depuis fin 2022. L'OIM a documenté le retour forcé de plus de 208 000 Haïtiens de la République dominicaine en 2023, soit une augmentation significative par rapport aux 17 000 de 2022 (OIM consulté le 08/11/2024). En octobre 2023, en réponse à un différend diplomatique concernant la construction par Haïti d'un canal sur la rivière du Massacre partagée, qui, selon la République dominicaine, affecterait ses agriculteurs et l'environnement, la République dominicaine a annoncé une suspension indéfinie de la délivrance et du renouvellement des visas pour les Haïtiens (AI 28/08/2024 ; AP 15/09/2023 ; Fragomen 30/04/2024).

Pour justifier l'augmentation des expulsions en octobre 2024, les autorités dominicaines ont affirmé que les migrants haïtiens pèsent sur les écoles publiques et le système de santé publique, même si les Haïtiens vivant avec un statut irrégulier n'ont pas accès aux services publics (SWI 23/10/2024 ; elCaribe 30/10/2024).



IMPACTS DE LA CRISE : PENDANT LE PROCESSUS D'EXPULSION EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le processus de retour des migrants haïtiens varie en fonction de la manière dont ils entrent en République dominicaine et de l'endroit où ils sont appréhendés par les autorités dominicaines. Certains migrants sont appréhendés à la frontière ou à proximité et immédiatement renvoyés, tandis que d'autres sont arrêtés à leur domicile, sur leur lieu de travail ou dans des lieux publics à Saint-Domingue et dans d'autres régions de la République dominicaine avant d'être détenus et renvoyés. La durée moyenne de détention est inconnue. Certains migrants font l'objet d'une procédure officielle d'expulsion, même si Amnesty International a constaté que de nombreuses expulsions depuis fin 2022 étaient des expulsions collectives qui n'impliquaient pas d'évaluation individuelle des cas ni n'offraient aux migrants la possibilité de demander une protection internationale (IA 28/08/2024 ; EIC 19/11/2024 ; EIC 08/11/2024).

Bien que le suivi humanitaire du processus d'expulsion en République dominicaine soit minimal, ce qui laisse d'importantes lacunes en matière d'information, il semble que les Haïtiens ont des besoins élevés en matière de protection, de nourriture, d'eau, assainissement et hygiène (EAH) et de santé lorsqu'ils sont arrêtés et détenus avant leur expulsion (EIC 19/11/2024).

Protection

Les menaces de protection incluent des violences présumées de la part des autorités dominicaines lors des arrestations et dans les centres de détention, où les Haïtiens ont déclaré avoir subi des violences physiques et psychologiques, y compris des violences sexuelles (ADN Celam 25/10/2024 ; SWI 08/10/2024 ; Africanews 13/08/2024 ; AI 28/08/2024 et 02/04/2024 ; EIC 19/11/2024). Il existe également des rapports selon lesquels les autorités dominicaines extorquent des migrants haïtiens lors du processus d'arrestation et d'expulsion et volent leurs biens, y compris leurs documents d'identité (AI 28/08/2024 ; EIC 19/11/2024).

Santé, alimentation et EAH

Le processus de détention et d'expulsion présente des risques sanitaires importants, car les autorités entassent souvent les déportés et les rapatriés dans des véhicules surchauffés et des centres de détention et leur refusent régulièrement l'accès à l'assistance médicale, à l'EAH et à une alimentation adéquate. Amnesty International a vérifié cinq vidéos diffusées entre juillet 2023 et juillet 2024 montrant des centres de détention dominicains sans lits ni chaises et des détenus qui dormaient en tas sur le sol (AI 28/08/2024). Le risque de transmission de maladies infectieuses est élevé dans ces établissements surpeuplés.

Les enfants et les femmes enceintes et en post-partum font partie des personnes arrêtées et détenues de manière dangereuse. Des rapports récents font état d'arrestations et d'expulsions par les autorités de femmes haïtiennes en quête de soins prénatals et postnatals en République dominicaine, les laissant probablement avec des besoins de santé reproductive non satisfaits dans des centres de détention (HCDH 12/09/2023 ; AI 28/08/2024). Il ne reste pas clair s'il existe une ségrégation systématique entre les sexes dans les centres de détention, dont l'absence augmente le risque de violence sexiste.

IMPACTS DE LA CRISE : À L'ARRIVÉE AUX POSTES FRONTIÈRES EN HAÏTI

Abri

Les points de passage frontaliers d'Anse-à-Pitres, Belladère et Ouanaminthe disposent de centres d'hébergement d'urgence gérés par les autorités nationales ou des ONG, où les expulsés peuvent séjourner jusqu'à trois nuits. Il n'y a pas d'abri disponible à Malpasse. En novembre, il y avait environ 200 places disponibles à Ouanaminthe, 80 à Belladère et 60 à Anse-à-Pitres (EIC 11/11/2024 a ; EIC 08/11/2024 ; EIC 15/11/2024).

Ces centres n'ont pas la capacité d'héberger tous les arrivants, avec des places limitées, généralement réservées aux enfants non accompagnés et séparés et à d'autres groupes ayant des besoins humanitaires particulièrement élevés. Les centres manquent d'articles non alimentaires de grande taille, tels que des matelas, avec des pénuries particulières en infrastructures de base et en articles non alimentaires à Anse-à-Pitres. L'intimité est limitée et, le 19 novembre, seul Ouanaminthe disposait d'abris séparés pour les hommes et les femmes (EIC 11/11/2024 a ; EIC 11/11/2024 b ; EIC 08/11/2024 ; EIC 15/11/2024 ; EIC 19/11/2024).

Certains déportés et rapatriés qui ne peuvent pas rester dans les centres d'urgence sont obligés de dormir dans la rue pendant plusieurs nuits avant de quitter les villes frontalières. On rapporte que certains dorment dans la rue pendant plusieurs mois s'ils n'ont nulle part où aller en Haïti. Il semble que peu de déportés et de rapatriés restent dans des familles d'accueil à la frontière, même si c'était observé à Ouanaminthe. D'autres qui cherchent à retourner en République dominicaine sont hébergés par des passeurs. Au 11 novembre, aucun site collectif ad hoc n'a été signalé aux points de passage frontaliers (EIC 11/11/2024 a ; EIC 08/11/2024 ; EIC 15/11/2024 ; EIC 19/11/2024).

Protection

La plupart des Haïtiens expulsés en octobre 2024 n'avaient ni ressources ni documents d'identité à leur arrivée en Haïti (Groupe de protection 09/10/2024 ; EIC 08/11/2024). Cela les rend vulnérables au déni de soins de santé, d'éducation, d'abri et d'autres services de base (Le National 08/11/2024 ; VBI 07/11/2024). Dans certaines régions d'Haïti, les autorités soupçonnent les personnes sans papiers d'appartenir à des gangs, ce qui peut conduire à leur arrestation ou à leur rejet des communautés d'accueil (EIC 19/11/2024).

Les rapatriés et les déportés sont vulnérables à la violence criminelle, y compris la violence fondée sur le genre, dans les villes frontalières (EIC 08/11/2024 ; EIC 11/11/2024 a). Les postes frontières se situent à 1 à 5 km de certains centres d'hébergement d'urgence et les options de transport sont limitées, obligeant certains déportés et rapatriés à emprunter des routes non éclairées tard dans la nuit (EIC 11/11/2024 a). Cela a conduit à des taux élevés de vols et pose un risque de violence particulièrement élevé pour les femmes et les enfants voyageant seuls.

Depuis octobre, environ 3 500 personnes expulsées et rapatriées sont arrivées à Malpasse, où la présence de gangs est importante, ce qui accroît leur vulnérabilité à la violence et au recrutement de gangs (AI 28/08/2024 ; EIC 11/11/2024 a ; OIM consulté le 11/12/2024). Il n'y a pas de rapports de présence significative de gangs à Ouanaminthe ou à Belladère, bien que l'activité des gangs et l'insécurité aient augmenté dans le département du Centre, où se trouve Belladère (OCHA 19/01/2024 ; REACH 09/2024).

Il existe des rapports de cas d'enfants non accompagnés et séparés parmi les rapatriés et les déportés, avec une organisation nationale de la société civile estimant que 90 enfants non accompagnés et séparés avaient été renvoyés au 8 novembre (AP 08/10/2024 ; ADN Celam 25/10/2024 ; Listin Diario 05/11/2024 ; Le National 08/11/2024). Cela inclut des rapports selon lesquels la République dominicaine aurait déposé des enfants non accompagnés et séparés à Malpasse, où ni l'UNICEF ni les autorités haïtiennes de protection de l'enfance ne sont pas présentes (EIC 19/11/2024 ; EIC 13/11/2024). De nombreux enfants non accompagnés et séparés de retour sont des adolescents dont les familles les ont envoyés en République dominicaine pour travailler (EIC 13/11/2024). Ce profil démographique peut accroître leur risque de recrutement dans des gangs armés à leur arrivée en Haïti.

Au total, on ne sait pas combien d'enfants non accompagnés et séparés figuraient parmi les plus de 8 200 enfants haïtiens expulsés de la République dominicaine en 2024 (OIM consulté le 11/05/2024). Cependant, entre janvier et septembre 2023 seulement, la République dominicaine a expulsé au moins 1 400 enfants non accompagnés et séparés vers Haïti sans aucune garantie de protection, ce qui indique l'ampleur potentielle de ces expulsions en 2024 (AI 02/04/2024).

Santé et EAH

Au 9 octobre, la plupart des Haïtiens expulsés arrivés à la frontière avaient besoin de soins médicaux (Groupe de protection 09/10/2024). Cela inclut les femmes enceintes et allaitantes et les personnes souffrant de maladies chroniques, dont beaucoup n'ont probablement qu'un accès minimal aux soins de santé en République dominicaine. Les violences subies au cours du processus d'expulsion ont causé des blessures chez certains déportés et rapatriés, et ont entraîné des besoins importants en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (Groupe de protection 09/10/2024 ; EIC 15/11/2024). Malgré ces besoins, les déportés et les rapatriés n'ont pratiquement aucun accès aux services de santé à leur arrivée en Haïti, à l'exception des services que les intervenants humanitaires peuvent fournir et des services que les autorités locales fournissent à Ouanaminthe (EIC 08/11/2024 ; EIC 19/11/2024 ; OIM 03/12/2024).

L'accès limité aux abris et aux services EAH à la frontière augmente le risque de problèmes de santé et de transmission de maladies parmi les personnes expulsées et rapatriées. Le 7 novembre, le refuge d'Anse-à-Pitres manquait d'accès à l'eau, tandis que celui de Belladère avait un accès à l'eau limité. Les refuges nécessitent des rénovations et le personnel d'entretien a une disponibilité limitée pour maintenir les centres propres (EIC 11/11/2024 a ; EIC 19/11/2024 ; EIC 15/11/2024).

Sécurité alimentaire

La plupart des rapatriés et des déportés d'octobre sont arrivés sans ressources, et beaucoup se sont vu refuser de la nourriture pendant le processus d'expulsion en République dominicaine (Groupe de protection 09/10/2024 ; AI 28/08/2024). Les intervenants humanitaires à Belladère et Ouanaminthe proposent des repas chauds, mais l'offre est limitée (EIC 11/11/2024 b). Les marchés des villes frontalières n'ont pas la capacité de répondre aux besoins de ceux qui ont les moyens d'acheter de la nourriture. Il existe également un risque de clientèle de la part des personnes expulsées et rapatriées, ce qui fait augmenter les prix et affecte la sécurité alimentaire dans les communautés d'accueil (EIC 11/11/2024 a).

IMPACTS DE LA CRISE : APRÈS AVOIR QUITTÉ LA FRONTIÈRE

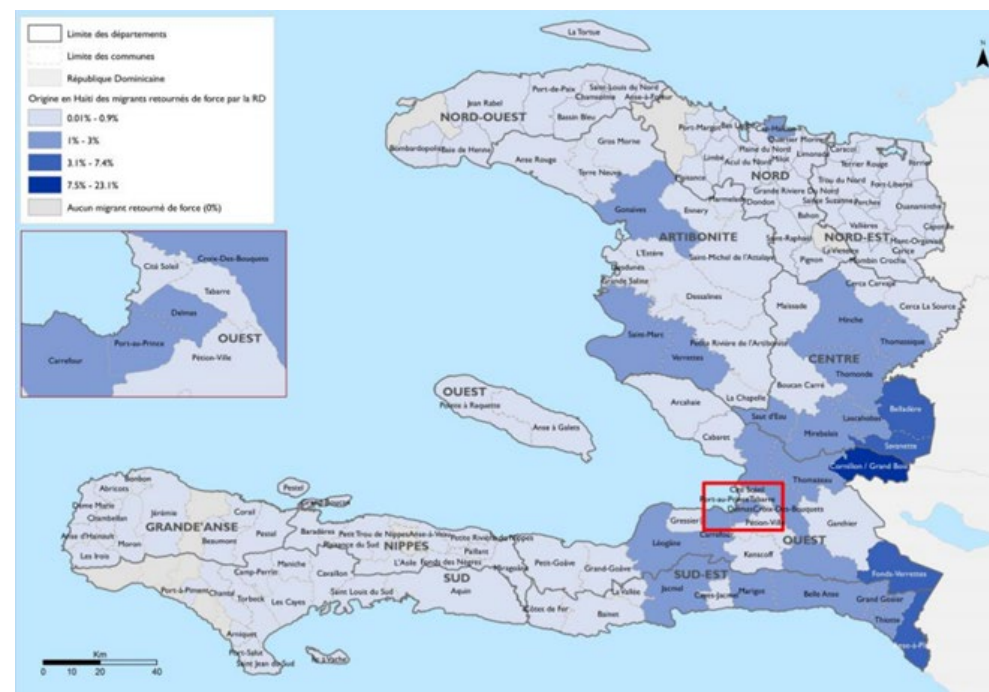
Destinations courantes

Il n'existe pas d'informations complètes sur les destinations des personnes expulsées et rapatriées après avoir quitté la frontière. Bien que l'OIM recueille des informations sur les destinations prévues des personnes expulsées et rapatriées à la frontière, il n'est pas certain que beaucoup d'entre elles atteignent leur destination déclarée. Les rapports en provenance de la frontière depuis octobre indiquent que de nombreux arrivants récents se dirigent vers leurs communautés d'origine dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest (EIC 11/11/2024 a). Une enquête de l'OIM menée auprès de 7 410 déportés en 2023 a révélé que 83 % d'entre eux étaient originaires des quatre départements limitrophes de la République dominicaine : Ouest, notamment les communes Cornillon/Grand Bois et Fonds-Verrettes (42 %) ; Centre, notamment les communes de Belladère et de Savanette (21 %) ; Sud-Est, notamment commune d'Anse-à-Pitres (18 %) ; et Nord-Est (2 %). 95 % avaient l'intention de retourner dans leurs communautés d'origine en Haïti, et 5 % avaient l'intention de rester ailleurs dans le pays (OIM 13/05/2024).

Certains rapatriés et déportés tentent de rentrer en République dominicaine, soit immédiatement à leur arrivée aux postes frontières, soit après plusieurs mois dans leurs communautés d'origine. 44% des rapatriés et déportés interrogés avaient l'intention de repartir, 65 % d'entre eux allaient vers la République dominicaine (OIM 13/05/2024). D'autres quittent Haïti par d'autres moyens, par exemple, en se rendant aux États-Unis via le Nicaragua (BBC 09/10/2024; EIC 08/11/2024).

Il n'existe pas de suivi systématique des besoins des personnes expulsées et rapatriées dans leurs pays de destination. Cette section comprend des informations sur les besoins humanitaires plus larges en Haïti, mettant en évidence les départements où il semble que les déportés et les rapatriés ont l'intention de s'installer, au moins temporairement. Il aborde également les besoins qui peuvent survenir au cours du processus de tentative de retour en République dominicaine ou dans d'autres pays.

Carte 2. Destination des déportés interrogés en 2023, par commune



Source: OIM (13/05/2024).

Abri

Les besoins en matière d'hébergement sont élevés dans tous les départements qui accueillent des personnes expulsées ou rapatriées. En janvier 2024, le département du Centre, où se trouve le point de passage de Belladère, et le département de l'Ouest, où de nombreux déportés retournent dans leur communauté d'origine, comptaient le plus grand nombre de personnes ayant besoin d'aide en matière d'hébergement en Haïti, soit respectivement 566 000 et 845 000 (OCHA 19/01/2024). L'enquête MSNA 2024 a révélé qu'environ 40% des répondants du département du Centre vivaient dans des abris de fortune et 35% dans des bâtiments inachevés. Dans le département du Sud-Est, plus de 40% vivaient dans des abris de fortune, tandis que dans le département de l'Artibonite, 36% vivaient dans des bâtiments inachevés (REACH 09/10/2024 a). L'afflux de déportés et de rapatriés va probablement aggraver les besoins en matière d'abris, les conditions d'hébergement inadéquates exposant les rapatriés, les déportés et les communautés d'accueil aux intempéries et aux risques sanitaires associés (WB consulté le 11/12/2024).

De nombreux rapatriés et déportés – 23%, selon l'enquête de l'OIM de 2023 – étaient des déplacés internes en Haïti avant d'entrer en République dominicaine (OIM 13/05/2024; EIC 19/11/2024). Compte tenu de l'escalade de la violence des gangs en Haïti en 2024, il est peu probable que ces rapatriés et déportés puissent retourner dans leurs communautés d'origine, ce qui entraîne des besoins en matière d'abris particulièrement élevés.

Protection

Les rapatriés et les expulsés sont vulnérables à la violence des gangs pendant leur voyage vers et à leur arrivée dans leur communauté d'origine ou dans d'autres destinations, particulièrement dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest, où l'activité des gangs est concentrée. Le contrôle des gangs sur les routes principales de ces départements conduit à des niveaux élevés d'extorsion, d'enlèvements et de violence contre les voyageurs (GI-TOC 11/05/2024). De nombreux déportés et rapatriés qui n'ont pas les ressources nécessaires pour payer leur transport font de l'auto-stop, ce qui les expose particulièrement à la violence pendant leur voyage (EIC 15/11/2024). Les migrants qui tentent de retourner en République dominicaine par l'intermédiaire de passeurs sont également exposés à un risque accru d'extorsion, de trafic et de risques de protection associés (EIC 08/11/2024).

Il existe des rapports anecdotiques selon lesquels les gangs ciblent de plus en plus les hommes et les garçons expulsés qui retournent dans les départements de l'Artibonite et de l'Ouest sans ressources ni moyens de subsistance, ce qui ne leur laisse d'autre choix que de rejoindre les gangs pour accéder aux ressources (EIC 11/11/2024 a). Les enfants non accompagnés et séparés sont particulièrement exposés à la violence et, s'ils se déplacent vers d'autres régions d'Haïti, au recrutement dans des gangs armés, parmi lesquels les mineurs représentaient environ 30 à 50 % d'ici mai 2024 (UNICEF 31/05/2024).

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

La plupart des rapatriés et des déportés arriveront dans leurs communautés d'origine et dans d'autres destinations sans ressources ni emploi, les laissant avec des besoins de subsistance élevés (EIC 15/11/2024; EIC 19/11/2024). L'enquête de l'OIM de 2023 a révélé que 82% des déportés ont quitté Haïti à l'origine en raison d'un manque d'opportunités d'emploi, ce qui indique que les communautés d'origine auront une capacité minimale à répondre à ces besoins de subsistance (OIM 13/05/2024; EIC 19/11/2024).

L'afflux de rapatriés et de déportés aux ressources limitées va probablement aggraver l'insécurité alimentaire parmi les rapatriés, les déportés et les communautés d'accueil. En septembre, l'IPC prévoyait que 5,4 millions d'Haïtiens (près de la moitié de la population de

11,2 millions) connaîtraient des niveaux d'insécurité alimentaire de crise (Phase 3 de l'IPC) ou pires jusqu'en février 2025, pour atteindre 5,54 millions d'ici juin 2025. Les niveaux d'urgence (Phase 4 de l'IPC) seront particulièrement élevés dans les départements de Belladère, de l'Ouest et dans certaines parties du Sud-Est, tandis qu'à Ouanaminthe, au moins 25% des ménages couvriront 25 à 50 % de leurs besoins caloriques grâce à l'aide humanitaire (IPC 30/09/2024 a et 30/09/2024 b).

L'insécurité alimentaire accrue contribuera également à l'augmentation de la malnutrition, en particulier parmi les enfants déportés. On estime que 277 000 enfants âgés de 6 à 59 mois étaient confrontés à une malnutrition aiguë en novembre 2024, les taux les plus élevés étant enregistrés dans les départements de l'Artibonite, du Sud-Est et de la ZMPP, qui sont tous témoins de la vague actuelle d'expulsions (IPC 08/03/2024).

L'augmentation des expulsions affectera les transferts de fonds de la République dominicaine vers Haïti, des ressources importantes pour de nombreux ménages dont les moyens de subsistance sont réduits en raison de la violence des gangs et des catastrophes naturelles (The Dialogue 09/04/2024; Haiti Libre 21/09/2023). En même temps, les ménages qui perdent leurs transferts de fonds devront peut-être subvenir aux besoins des rapatriés et des expulsés qui ont perdu leurs revenus en République dominicaine et qui n'ont plus de ressources ni de moyens de subsistance à leur arrivée.

Santé et EAH

L'accès aux soins de santé en Haïti est limité, ce qui laisse peu de services disponibles pour les rapatriés et les déportés ayant des besoins de santé importants découlant de problèmes de santé chroniques ou de problèmes médicaux liés à la déportation. Les services de santé sont particulièrement limités dans le département du Centre, où 34 % des répondants à l'enquête MSNA 2024 n'ont pas pu accéder aux soins de santé lorsqu'ils en avaient besoin (REACH 09/10/2024 a). Le coût constituait le principal obstacle à l'accès aux services de santé à l'échelle nationale en 2024, ce qui le rendait particulièrement difficile pour les personnes expulsées et rapatriées sans ressources (REACH 19/10/2024). L'absence de documentation à l'arrivée en Haïti complique également l'accès aux services de santé publique.

L'accès à l'EAH en Haïti est également minime, avec les niveaux d'accès aux sources d'eau améliorées les plus faibles (50%) dans le département du Centre, où se situe le franchissement de Belladère. Le département de l'Artibonite a le troisième taux le plus bas, à 31% (REACH 09/10/2024 a). Les faibles taux d'accès à l'EAH dans le département du Centre sont en partie imputables à la fréquence élevée des catastrophes naturelles dans la région (REACH 09/10/2024 b).



Le faible accès aux services d'EAH et de santé peut accroître la transmission de maladies dans les communautés où s'installent les personnes expulsées et rapatriées. Haïti connaît une épidémie de choléra depuis octobre 2022, avec un pic de cas fin 2023 et un nombre de cas plus faible, mais assez constant tout au long de 2024. Selon les données les plus récentes disponibles, au 31 août 2024, le plus grand nombre de cas confirmés tout au long de l'année se trouvait dans les départements de l'Ouest (près de 3 000), du Centre (environ 600) et de l'Artibonite (environ 300), tous touchés par l'augmentation des expulsions (OPS consulté le 11/12/2024; OMS 13/12/2022).

FACTEURS AGGRAVANT LES BESOINS HUMANITAIRES EN HAÏTI

Crise de la violence des gangs

Haïti connaît une recrudescence de la violence des gangs depuis mars 2024, principalement concentrée dans le ZMPP, dont plus de 80 % était sous le contrôle des gangs en novembre. À partir de juillet, la violence des gangs a commencé à augmenter aux abords de Port-au-Prince (PAP), en particulier dans les communes de Ganthier et de Gressier, indiquant que les gangs visent à étendre leur influence géographique et leur contrôle (GI-TOC 11/05/2024). En novembre, on estime que 2,7 millions de personnes (près de 25 % de la population haïtienne) vivaient sous le contrôle des gangs, principalement dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest, tous touchés par l'afflux de rapatriés et de déportés (OSRSG enfants et des conflits armés 11/11/2024; OCHA 08/11/2024).

Il y a plus de 700 000 personnes déplacées en Haïti, dont plus de la moitié sont des enfants (OCHA 18/11/2024 ; OIM 15/11/2024). L'afflux de rapatriés et de déportés augmentera encore la pression sur les communautés qui accueillent ces déplacés internes.

En juin 2024, une mission multinationale de soutien à la sécurité a été déployée en Haïti pour aider la Police nationale haïtienne à lutter contre la violence des gangs. Cependant, au début du mois de novembre, la mission n'avait pas réussi à réduire la violence ni à rétablir le contrôle de l'État sur la capitale (GI-TOC 11/05/2024).

Instabilité politique

Lors d'une session du Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2024 et d'une session d'urgence de l'Organisation des États américains, les autorités haïtiennes ont critiqué l'augmentation des expulsions en République dominicaine pour violation du droit international des droits de l'homme (EFE 03/10/2024; Haiti Libre 24/10/2024; Dominican Today 08/10/2024). L'instabilité politique persistante, ainsi que la violence des gangs, les catastrophes naturelles et d'autres crises humanitaires entravent la capacité d'Haïti à répondre à ces expulsions. L'escalade de la violence des gangs en mars a conduit à la démission du Premier ministre Ariel Henry, qui n'avait jamais reçu l'approbation du Parlement et gouvernait par décret depuis juillet 2021 (HRW consulté le 11/12/2024 ; BBC 13/03/2024). En avril 2024, un conseil de transition composé de neuf membres a été nommé pour reprendre le contrôle de la sécurité de l'État et préparer des élections démocratiques. Après des mois de luttes intestines et de scandales liés à la corruption, le conseil de transition a démis le Premier ministre par intérim d'Haïti, Gary Conille, de ses fonctions le 12 novembre 2024 (AJ 11/10/2024). Alors que le conseil a nommé un remplaçant, l'homme d'affaires Alix Didier Fils-Aime, la transition de direction et l'instabilité pourraient détourner l'attention de la nécessité d'une réponse diplomatique à la crise des expulsions.

Climat et risques naturels

Le score de risque de changement climatique INFORM d'Haïti est de 5,5/10 (élevé), avec un score de 7,3/10 pour le manque de capacité d'adaptation, reflétant la faible capacité de l'État à répondre aux catastrophes naturelles (CE consulté le 11/11/2024). Haïti est particulièrement vulnérable aux tempêtes tropicales et aux cyclones, qui provoquent des inondations et des glissements de terrain, en particulier dans les régions côtières de basse altitude (OCHA 19/01/2024). La saison des ouragans en Haïti s'étend de juin à novembre et peut encore apporter de violentes tempêtes au cours de l'année, aggravant les besoins des communautés d'accueil, des déportés et des rapatriés, y compris ceux qui voyagent et vivent dans des abris temporaires (Reuters 08/06/2024). Plus récemment, du 10 au 12 novembre, de fortes pluies ont provoqué des inondations dans le département du Sud, laissant environ 3 600 familles avec des besoins humanitaires urgents (OCHA 15/11/2024).

RÉPONSE ET CONTRAINTES D'ACCÈS AUX FRONTIÈRES ET À L'INTÉRIEUR D'HAÏTI

Le 8 octobre, le Premier ministre haïtien a annoncé la création d'un comité interministériel pour préparer une réponse diplomatique et humanitaire à l'augmentation des expulsions (DW 11/10/2024). Le comité a mobilisé dix institutions, dont des autorités locales et des ministères nationaux, pour prendre en charge l'accompagnement des Haïtiens nouvellement déportés et rapatriés. L'Office National de la Migration dispose d'un ou plusieurs représentants à tous les postes frontières officiels, et l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches, qui apporte un soutien aux enfants expulsés et rapatriés, est présent à tous les postes frontières, à l'exception de Malpasse (IciHaïti 18/10/2024 ; EIC 19/11/2024 ; UNICEF 13/11/2024).

L'aide humanitaire est très limitée du côté haïtien de la frontière, avec quelques agences de l'ONU, OING et ONG nationales présentes. Il n'y a aucune présence humanitaire à Malpasse et une présence minimale à Anse-à-Pitres. La présence humanitaire du côté dominicain de la frontière est également limitée, ce qui permet une certaine surveillance de la protection mais pas de surveillance systématique des flux (EIC 19/11/2024).

Les intervenants humanitaires disponibles gèrent les hébergements d'urgence, réunissent les enfants non accompagnés et séparés avec leurs familles ou les placent dans des familles d'accueil, et fournissent un transport limité, de la nourriture, des articles non alimentaires et une assistance sanitaire. À mi-novembre, les autorités locales, l'Office National de la Migration et les agences de l'ONU soutenaient également la rénovation des centres d'hébergement d'urgence et la construction d'un nouveau centre à Ouanaminthe (EIC 11/11/2024 a ; EIC 13/11/2024 ; EIC 19/11/2024 ; EIC 11/11/2024 b ; EIC 15/11/2024 ; Groupe d'abris 30/10/2024).

Contraintes de financement limitent ces activités (EIC 11/11/2024 a). En octobre, le Groupe de travail sur la protection des migrants n'avait reçu que 2 % du financement demandé dans le cadre du Plan de réponse humanitaire 2024. En 2023, le sous-financement a fait que le groupe de travail n'a pu aider que 7 % (environ 15 000) des 215 000 Haïtiens arrivés en provenance de la République dominicaine (Groupe de protection 09/10/2024).

L'insécurité due à l'escalade de la violence des gangs continue de compromettre la réponse humanitaire à travers Haïti, perturber les chaînes d'approvisionnement et entraver l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire (PAM 05/11/2024 ; REACH 29/10/2024). Les gangs contrôlent toutes les routes principales reliant le PAP au reste du pays et extorquent les personnes voyageant ou transportant des marchandises le long de ces routes (GI-TOC 11/05/2024).

L'accès à Haïti par voie aérienne et maritime reste limité, plusieurs compagnies aériennes ont suspendu leurs vols le 11 novembre après que des coups de feu ont touché un avion américain tentant d'atterrir à PAP. Les fermetures intermittentes des ports du PAP liées à l'insécurité tout au long de l'année 2024 ont également limité l'entrée de marchandises et de fournitures humanitaires (BBC 12/11/2024 ; The Maritime Executive 27/09/2024 ; REACH 29/10/2024). L'aéroport a été fermé jusqu'au 18 novembre, l'Administration fédérale de l'aviation américaine interdisant les vols au-dessus d'Haïti jusqu'au 12 décembre (ECHO 15/11/2024). Le PAM a repris ses vols humanitaires le 20 novembre (PAM 19/11/2024).